

Rapport d'activité de l'année écoulée

1- Mise en place et projets de l'association culturelle Valence deux Rives

Suite aux décisions favorables des assemblées générales des trois précédentes associations culturelles, la première assemblée générale de l'association culturelle V2R s'est tenue le 3 mai 2024. L'annexe 1 vous indique toutes les instances et les délégations qui ont été désignées.

Compte-tenu des responsabilités respectives du Conseil Presbytéral et des Conseils de Paroisse, le présent rapport ne concerne que l'activité V2R. Chaque conseil de paroisse peut faire le point en assemblée de paroisse sur les activités et responsabilités qui la concernent.

Le conseil presbytéral s'est réuni le 3 mai, le 13 juin, le 1^{er} juillet, le 24 septembre, le 8 novembre, le 3 décembre, le 4 février et le 11 mars.

Le 1^{er} juillet (à propos de la détermination du montant de la contribution régionale 2025) et le 11 mars (pour la préparation du budget 2025 et de l'assemblée générale) les membres des conseils de paroisse ont participé à la séance.

Les relations entre le Conseil Presbytéral et les conseils de paroisse sont déjà fraternelles mais encore en rodage.

Le Bureau s'est réuni pour préparer chacune des séances du conseil presbytéral.

Le Bureau a veillé :

- à l'établissement des déclarations en préfecture (nouveaux statuts et nouvelle composition du conseil presbytéral),
- à l'acte notarié de transfert de propriété des biens propres des trois associations culturelles à l'association regroupant (signé le 15 octobre 2024 en l'étude de Maître Didier BUCHHEIT), aux demandes d'arrêté préfectoral de transfert des temples communaux à l'association culturelle V2R (arrêté du préfet de l'Ardèche du 20 février 2025)
- à la déclaration de la dissolution des associations culturelles de St Péray et Valence.

La mise à jour, la fusion des fichiers (liste des membres de l'association culturelle et des destinataires du journal « D'une rive à l'autre ») en une liste commune, a été un énorme travail qui n'est pas terminé.

Le conseil presbytéral a validé le titre du journal « D'une rive à l'autre », le passage au format A4 puis à une publication trimestrielle (pour diminuer les coûts). Il est reconnaissant pour la qualité du résultat obtenu.

Il a établi un projet de cahier des charges général pour les commissions (encore en projet cf. [Annexe 2](#)).

Le CP propose de charger la commission immobilière de rechercher toutes les économies possibles dans ce domaine. (cf point financier)

Ces démarches étaient nécessaires pour notre association. Cependant, Il importe maintenant, de valoriser d'avantage le fondement spirituel de l'Association Cultuelle.

Le premier objectif semble d'accroître toutes les activités communes afin de développer l'appartenance à V2R dans le respect des spécificités de chaque paroisse.

Ainsi, nous avons continué et valorisé les cultes communs :

- Culte d'installation du CP à la Cacharde,
- Culte des récoltes au mois d'octobre
- Culte du 50 ème anniversaire de la Chorale
- Culte de Noël
- Culte diaconal en janvier avec les 3 aumôniers régionaux
- Culte Autrement et cultes musicaux.

Catéchèse et jeunesse :

Depuis plusieurs années, il est proposé régulièrement dans l'année le culte JV au Temple du Petit Charran : un temps cultuel festif et créatif pour accueillir petits et grands autour du partage de l'Évangile.

Pour les plus jeunes, la paroisse de Valence a mis en place un nouveau service, l'*Espace Enfants*, depuis Septembre 2024. Une fois par mois, pendant le culte, une équipe d'animation se mobilise pour accueillir les enfants à partir de 2 ans et leur proposer un temps d'activité et de catéchèse adapté. Cette formule permet de faciliter l'accueil de familles avec enfants lors des cultes ordinaires.

Le groupe de jeune rassemble des jeunes de 15 à 18 ans, venant des paroisses de V2R et de la Plaine de Valence (paroisses de Chabeuil, La Véore, Portes les V). Nous avons cette année entre 5 et 7 jeunes, tous lycéens. Nous nous réunissons une fois par mois, le vendredi soir dans les locaux du 220 Victor Hugo. Le groupe est encadré par Simon de Cazenove et le pasteur Olivier Rieusset."

Le conseil presbytéral s'est interrogé sur :

- l'organisation de l'animation missionnaire,
- la participation de notre Eglise au mouvement Eglise Verte,
- les voies et moyens de développer les ressources financières.

Plusieurs autres pistes peuvent être envisagées : développer les groupes de visites, mettre en place des repas 6x6, organiser un rallye piéton

2- Postes des ministres de l'Union Nationale

- Aumônerie hospitalière

Dans la perspective du départ à la retraite du pasteur Roland Laipe et de la vacance du poste au 1^{er} juillet 2026, le Conseil presbytéral a adopté un « cahier de charge ministérielle d'aumônerie hospitalière Valence deux Rives » (Annexe 3 en PJ).

- Poste pastoral de Valence

Le conseil presbytéral a été tenu informé des circonstances qui ont conduit à l'arrêt de maladie du pasteur proposant Olivier Rieusset. Il a été informé de la décision du 2 février 2024 de la Commission des Ministères de l'annulation de l'autorisation précédemment accordée concernant son admission au ministère pastoral. Cette même Commission a décidé de l'arrêt de son ministère au 30 juin 2025 à Valence.

3- **Actions à développer avec d'autres associations :**

- Les Eclaireurs et Eclaireuses unionistes de France,
- Le Diaconat Protestant
- La Radio RCF
- Les autres Eglises (Catholique, Orthodoxes, Evangéliques)

Conclusion :

Le témoignage de l'Eglise appelle à ce que nous soyons plus nombreux à être convaincus de la part de chacun dans la mise en œuvre du message de l'Evangile et dans la participation à cette œuvre commune.

Annexe 1 : instances et délégations

Annexe2 : projet de cahier des charges et des commissions

Annexe 3 : Cahier de la charge ministérielle d'aumônerie hospitalière V2R